

Nombre de détaillants canadiens ne sont pas d'accord en ce qui concerne le problème du travail des enfants. Ils ne nient pas son existence, mais ils pensent qu'il est attribuable à la nécessité économique. Cela constitue un défi mais non une menace pour la campagne RUGMARK. En éduquant les consommateurs, on amènera probablement de plus en plus d'entre eux à exiger des détaillants des garanties qu'aucune main-d'oeuvre enfantine n'a été utilisée dans la confection de tapis.

3.9 Comment le secteur privé contrôlerait-il la source des tapis?

Les importateurs interviewés ont dit qu'ils s'en remettraient à leurs fournisseurs pour garantir l'absence de l'utilisation de main-d'oeuvre enfantine. À leur avis, il n'y a aucune autre façon. Avec le processus d'agrément RUGMARK, le bureau du programme au Canada serait en mesure de vérifier que tous les tapis munis du label RUGMARK figurent bien sur la liste officielle. Toutefois, il pourrait y avoir des labels contrefaits portant des codes numériques déjà inscrits au programme RUGMARK. Sur réception de la liste officielle de tapis portant le label RUGMARK exportés au Canada, le personnel de RUGMARK Canada contacterait les importateurs pour confirmer la livraison et, dans certains cas, il procéderait à des inspections.

3.10 Comment les petits commerçants canadiens pourraient-ils être organisés?

Les petits commerçants pourraient être organisés avec l'aide des cinq grands importateurs de tapis noués à la main qui fournissent déjà des tapis à bon nombre d'entre eux. On s'attendrait à ce que le petit importateur/détaillant, face aux pressions du public et sans lien avec l'un des cinq principaux importateurs, s'adresse à RUGMARK pour des conseils et du soutien. Il se peut que les petits importateurs/détaillants aient besoin d'une aide particulière dans le pays d'exportation puisque nombre d'entre eux n'importent pas directement d'un exportateur de tapis mais plutôt d'un autre type d'exportateur. Jusqu'ici, l'agrément RUGMARK n'est donné qu'aux exportateurs de tapis. Il est présumé qu'un transfert d'agrément serait possible.

3.11 D'où proviennent les tapis importés au Canada?

Les tableaux suivants de Statistique Canada pour 1995 détaillent le volume et la valeur respective, en dollars canadiens, des tapis à points noués à la main entrant au Canada, par pays d'origine. Les tapis du Népal et du Pakistan représentent une très faible proportion des importations. Ils sont comptabilisés dans la catégorie des « autres pays ».